

Communiqué de presse du Département du Nord

Le Département du Nord prend des mesures exceptionnelles pour accompagner les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le mercredi 20 mai dernier, le gouvernement annonçait qu'il ne verserait pas de prime aux professionnels de l'aide à domicile. S'il regrette vivement ce désengagement qui vient renforcer les difficultés financières engendrées par l'envolée des dépenses liées au Covid-19 et par l'effondrement de ses recettes, le Département du Nord ne peut se résoudre à l'oubli de ces personnels qui se sont engagés quotidiennement pour limiter les drames liés à la pandémie.

Aussi, le mardi 2 juin 2020, Jean-René LECERF, Président du Département du Nord, réunissait en visio-conférence les fédérations de Services d'aide à domicile afin de leur présenter un plan d'accompagnement exceptionnel. Plusieurs mesures ont été annoncées :

- **Une hausse de la prise en charge départementale horaire en APA et en PCH : elle passe de 21 à 22 euros, s'établissant ainsi bien au-delà de la moyenne nationale (19 euros).** Cette hausse, qui interviendra dès le 1^{er} octobre 2020, contribuera à pérenniser la qualité des services rendus et à rendre les métiers plus attractifs.

Cette seule mesure représentera un **apport supplémentaire annuel de plus de 10 millions d'euros** alloué durablement au secteur de l'aide à domicile et contribuera ainsi à l'attractivité de cette profession.

- **Une prime de 514 euros en moyenne par intervenant à domicile.** Cette prime sera financée par le Département sous forme de dotation aux structures puis reversées aux professionnels avant le 31 août 2020. 3,5 millions d'euros au total seront versés par le Département du Nord pour cette seule mesure.
- **Une prime de 300 euros par prise en charge de bénéficiaire souffrant du Covid-19.**
- **Le déplafonnement du reste à charge pour les usagers :** pour répondre à une demande du secteur, le Département du Nord a décidé d'assouplir le plafond du montant restant à la charge de l'utilisateur (actuellement fixé à 90,32€) pour les usagers dont les revenus sont supérieurs à 2 400 euros mensuels.
- **Un soutien au recrutement dans les SAAD par la sensibilisation des allocataires du RSA :** coup de pouce à l'embauche, aide à l'acquisition d'un véhicule, cumul temporaire du RSA et du salaire, accompagnement à la reconversion ou encore aide à l'embauche pour les employeurs par le biais notamment des CIE (Contrats Initiatives Emploi) cofinancés par le Département.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la mobilisation du Département du Nord pendant la période de confinement. Elles ont été **unaniment saluées par l'ensemble des fédérations** représentées à cette réunion.